Domaine de l’Ubaye — saison 2027

D900, 04340 Méolans-Revel · info@loisirsubaye.com · 04 92 81 01 96

Camping ouvert du 24 avril au 11 septembre 2027.

En haute saison, la réception est ouverte de 8 h 30 à 19 h. Les arrivées se font de 14 h à 19 h, sauf rendez-vous pris avec le camping. Les départs ont lieu de 7 h à 10 h, après vérification des lieux. Les visiteurs sont admis pendant les heures d’ouverture de la réception, après inscription et règlement du droit d’entrée.

Règlement intérieur

Conditions de séjour

12. Les visiteurs sont admis pendant les heures d’ouverture de la réception. En haute saison, la réception est ouverte de 8 h 30 à 19 h. L’accès se fait après inscription et règlement du droit d’entrée.

13. Le véhicule est garé sur l’emplacement. Une seule voiture supplémentaire est acceptée, au tarif indiqué sur la grille.

14. Un seul animal est accepté par emplacement ou mobil-home, au tarif en vigueur (4 € par jour). Il doit être tenu en laisse, ne pas être bruyant, et disposer d’un carnet de santé et de vaccinations à jour. Les souillures sont nettoyées immédiatement par le maître. Les chiens de catégorie 1 ou susceptibles d’être dangereux ne sont pas acceptés. Les animaux ne sont jamais laissés seuls dans les voitures, caravanes ou tentes, ni attachés à un arbre. Une aire leur est réservée près de la rivière.

15. La puissance électrique maximum est de 6 ampères par emplacement ou location. Les appareils à forte puissance sont interdits, notamment les barbecues électriques, les bouilloires, les fours traditionnels à résistance et les friteuses. Une aire de barbecue à charbon collective et sécurisée est à disposition. Des barbecues à gaz sont également proposés à la location. Les barbecues au charbon de bois ne sont pas autorisés sur les emplacements.

16. Le client doit être assuré. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, d’incendie, d’intempérie ou de responsabilité personnelle.

17. Les jeux du camping et les enfants sont sous la responsabilité des parents ou tuteurs.

18. La vitesse à l’intérieur du camping est limitée à 10 km/h. Toute circulation est interdite entre minuit et 7 h.

19. Les appareils sonores ne doivent pas être perçus hors de l’emplacement. Dès 22 h, les discussions restent calmes. Le silence complet est respecté après minuit.

20. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol. Le WC chimique se vide dans le vidoir prévu à cet effet. Il est interdit de laver la vaisselle ou le linge aux points d’eau, et d’utiliser à d’autres usages les tuyaux réservés à la lutte contre l’incendie.

21. Il est interdit d’allumer des feux sur le domaine.

22. Le pain se commande avant 5 h du matin sur l’épicerie en ligne. La livraison a lieu à 8 h le même jour.

23. La piscine chauffée est ouverte en juillet et en août. Les deux toboggans se trouvent dans le grand bassin. Le bonnet de bain n’est pas obligatoire. Le slip de bain est obligatoire dans toute l’enceinte. Les shorts de bain ne sont pas autorisés. Le sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite se trouve près de la piscine ; la clé est prêtée à la réception.

24. La direction se réserve le droit d’exclure toute personne qui ne respecte pas le camping ou son règlement intérieur, sans remboursement ni dédommagement.

Document de saison 2027. Il remplace, pour le contrat et le règlement, le livret précédemment proposé au téléchargement.